

Zeitschrift: Journal forestier suisse : organe de la Société Forestière Suisse
Herausgeber: Société Forestière Suisse
Band: 82 (1931)
Heft: 8-9

Artikel: Un voyage d'étude en Savoie
Autor: Badoux, H.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-784726>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

bon donner tant de soins aux peuplements créés par plantation si nous savons, à l'avance, que dans 70—80 ans ils ne nous donneront pas le revenu que l'on pourrait espérer en tenant compte des conditions locales. La question de la provenance des graines est la plus importante de la culture forestière; les générations actuelles assument à cet égard une grande responsabilité envers celles qui leur succéderont. »

Espérons que tous ceux qui ont à s'occuper des forêts publiques méditent ces paroles. Qu'ils veuillent bien prendre les mesures indiquées pour que les reboisements futurs aient plus de succès que les précédents. Il s'agit d'organiser la récolte des graines dans les cantons, ainsi que la création et l'entretien de pépinières en vue de l'éducation des plants de différentes provenances, choses lentes à obtenir et difficiles à réaliser. *E. Hess.*

Un voyage d'étude en Savoie.

Travaux de défense contre les torrents.

INTRODUCTION.

Depuis quelques années, l'Inspection fédérale des forêts subventionne, en vue du développement professionnel de notre personnel forestier supérieur, des voyages d'étude. Excellente idée, qui a eu déjà de bons résultats et dont nos forêts bénéficieront de plus en plus.

Organisés jusqu'ici à l'intérieur du pays, ces voyages poursuivent des buts variés : il y eut celui consacré à l'étude du chêne; ceux dont l'objectif principal était l'étude des travaux de défense contre les avalanches, de voies de dévestiture, du drainage, des éclaircies, ou de toute autre opération culturale.

L'Inspection forestière fédérale a eu l'heureuse idée de rompre une fois avec le programme habituel et de choisir à l'étranger un champ d'études. Qu'elle en soit d'emblée félicitée ! Il y a en effet toujours profit à voir ce qu'on fait ailleurs, — quel que soit le domaine en cause — à ne pas s'immobiliser; à ne pas croire que chez soi tout est pour le mieux. Observation, du reste, valable en tous pays.

C'est ainsi que le choix tomba, en 1931, sur la Savoie, contrée riche en torrents contre lesquels l'homme bataille depuis longtemps, tout comme en Suisse. Il y avait là matière à amples observations, beaucoup à apprendre.

La France, on le sait, est le pays qui a donné l'exemple pour les travaux de défense à appliquer contre les torrents. Le célèbre ingénieur *A. Surell*, dans son classique ouvrage « Etudes sur les torrents des Alpes », paru en 1872, a le premier établi les principes,

valables aujourd'hui encore, à appliquer en la matière. Le plus illustre de ses continuateurs, le forestier *Prosper Demontzey*, mieux que tout autre, a su les traduire dans la pratique.

L'œuvre de ces deux précurseurs a été accomplie surtout dans les deux départements des Hautes- et des Basses-Alpes, soit dans la région de Barcelonnette, d'Embrun, de Gap, etc.

Les travaux contre les torrents de la *Savoie* sont de date plus récente; c'est l'œuvre surtout de l'inspecteur général des forêts *Paul Mougin*, lequel a publié deux gros livres sur les torrents (1911) et sur les forêts de la Savoie (1919) et que nous avons analysés ici même. M. l'inspecteur général Mougin a passé une bonne partie de sa carrière dans les montagnes de la Savoie et partout se retrouvent, dans cette région, les traces de sa remarquable activité. Les participants à ce voyage, dont nous aurons à retracer les étapes, ont eu souvent l'occasion de les admirer : à la Grollaz, au St-Julien, par exemple.

Mais avant toute chose, il convient de donner au lecteur quelques brèves indications statistiques sur les *conditions forestières de la Savoie*.¹

Rattaché en 1860 à la France, l'ancien duché de Savoie a une superficie de 1.000.000 ha, dont 254.000 (25 %) sont boisés. Ce taux de boisement dépasse sensiblement celui de la France entière (18,7%). Ses forêts, qui s'étagent, de 212 m d'altitude, jusqu'à la limite supérieure de la végétation ligneuse, offrent une grande variété d'essences. A partir de 1200 m, ce ne sont plus que peuplements de résineux (sapin, épicéa, pin, mélèze, arolle et pin de montagne). Nulle part, la forêt pleine ne monte plus haut que 2000 m.

Les forêts savoyardes se répartissent, quant aux catégories de propriétaires, comme suit :

<i>Forêts soumises :</i>	a) forêts domaniales .	1.512 ha	
	b) reboisements . . .	8.855 »	
	c) forêts communales .	120.758 »	131.125 ha
<i>Forêts non soumises :</i>	d) » particulières .	109.718 »	
	e) » communales .	13.005 »	122.722 »

Le *personnel forestier* sous la domination sarde, soit jusqu'en 1860, était peu nombreux. Aussi les forêts étaient-elles, à ce moment, dans un état peu satisfaisant; ce ne fut pas une tâche facile, pour l'administration forestière française, de l'améliorer. Celle-ci comprenait vers 1925 : 1 conservateur (à Chambéry), 7 inspecteurs et 23 gardes généraux; à côté de ce personnel supérieur, fonctionnaient 280 gardes de triage (brigadiers et gardes). En outre, il existe depuis 1879, au siège de la conservation de Chambéry, un service des améliorations alpestres, reboisements et aménagement, lequel comprend 1 chef et 5 agents forestiers.

¹ Les indications suivantes sont extraites d'une orientation, rédigée spécialement pour ce voyage d'étude, par M. le D^r *E. Hess*, inspecteur fédéral des forêts.

Ce personnel forestier s'est énergiquement mis à l'ouvrage. Les chiffres suivants illustrent quelques-uns des résultats favorables obtenus avec le temps; ils sont extraits d'un article de M. *Sornay*, conservateur, paru en 1928, à la « Revue des eaux et forêts » :

Forêts soumises.

Année	Haute futaie ha	Taillis composé ha	Taillis simple ha	Reboisements ha	Total ha
1876	76.520	450	44.840	—	121.810
1892	78.444	14.500	27.760	540	121.244
1912	87.828	17.320	17.380	6.290	128.813
1927	93.540	21.230	7.500	8.885	131.155

Ce sont là de beaux résultats, tout à l'honneur de ceux qui furent à la peine. Relevons surtout la forte diminution de l'étendue boisée soumise au régime du taillis simple. En qualité de voisins, les propriétaires forestiers vaudois ne peuvent que s'en réjouir. En effet, les bois de feu savoyards, si facilement transportables par le Léman, ont constitué jusqu'ici pour eux un concurrent sérieux; aussi cet assortiment trouve-t-il, sur le littoral vaudois, depuis quelques années, un écoulement toujours plus difficile. C'est tout un problème que de le vendre. Souvent le prix de vente atteint à peine celui, généralement élevé, de la fabrication. Il convient de noter que l'utilisation de l'électricité pour le chauffage et l'augmentation de celle du charbon minéral ont contribué aussi à cette situation peu réjouissante.

L'organisation forestière des deux départements a bénéficié d'une nouvelle amélioration, en 1929, par la création d'une deuxième conservation. Celle pour la Savoie a son siège à *Chambéry* (83.500 ha de forêts soumises); celle de la Haute-Savoie à *Annecy* (47.700 ha).

Ce serait dépasser les limites de cette introduction que de relever ce qui a été tenté, dans la Savoie, en matière d'améliorations de l'économie alpestre. Bornons-nous à dire qu'il a été fait beaucoup dans ce domaine et que les résultats obtenus sont hautement réjouissants. La loi du 30 juillet 1920 y a puissamment contribué, d'autant qu'elle prévoit pour ces améliorations une subvention par l'Etat de 50 %. Pour le seul département de la Savoie, elle s'élève maintenant à 500.000 fr. par an. A ceux que l'ensemble de la question intéresse nous conseillons la lecture d'un livre fort instructif, dû à la plume de M. *Rey*, conservateur des forêts à Chambéry, « L'exploitation pastorale dans le département de la Savoie », Chambéry, 1930.

Mais il est temps d'en arriver à la question des *travaux de défense contre les torrents*. En Savoie, comme dans le reste de la France, elle est dominée par les lois du 28 juillet 1860 et du 8 juin 1864. Celles-ci ont donné à l'Etat la possibilité de venir, par des subventions, en aide à communes et particuliers. Elles l'autorisent, en outre, dans les cas urgents et critiques, quand l'intérêt général le réclame, à recourir à l'expropriation pour pouvoir édifier des travaux de défense.

Ces deux lois ont été remplacées, en 1882, par une nouvelle « loi sur la conservation et le rétablissement des territoires alpestres », laquelle a subi, en 1913, une nouvelle refonte.

La lutte contre les dégâts des torrents a été menée d'emblée avec énergie. En Savoie, comme presque partout où sévit le phénomène torrentiel, les dégâts des torrents sont dûs à la surexploitation, ou à la destruction, des forêts dans leur bassin de réception. Aussi faut-il tendre, par tous les moyens, à rétablir l'état boisé partout où c'est possible. Mais on sait que de grosses difficultés s'y opposent, et trop souvent il est nécessaire de recourir à des travaux préparatoires de défense. Il faut fixer le pied des berges, empêcher les glissements de terrain; après seulement que ce premier résultat aura été obtenu, on pourra passer au gazonnement et au boisement. Le terrain des berges est-il gorgé d'eau — ce qui est bien souvent le cas — il faudra, avant toute chose, procéder à l'assainissement du sol.

Les Français, qui sont nos maîtres dans les entreprises de ce domaine, sont unanimes à admettre que les *travaux d'art* dans le lit d'un torrent ont un effet limité dans le temps; ils n'agissent que pendant une durée donnée. Jamais ils ne procurent, à eux seuls, une protection absolue définitive. En outre, le coût de leur entretien est extraordinairement élevé.

L'observation montre qu'aussitôt la fixité des berges obtenue, il faut recourir à l'action des agents naturels et que le gazonnement, puis le reboisement, s'imposent inéluctablement. La nature travaille avec lenteur, mais son action bienfaisante ne fait jamais défaut.

Ce sont, brièvement résumés, quelques-uns des principes classiques dont la France peut s'enorgueillir d'avoir été la première à les découvrir et su y adapter sa ligne de conduite.

Et c'est à l'effet d'étudier, dans quelques cas concrets, les résultats de la lutte entreprise dans ce pays, contre les méfaits des torrents, que fut organisé ce beau voyage d'étude, auquel nous eûmes l'honneur et le plaisir de prendre part.

En étaient au total : 15 agents forestiers suisses, soit 2 inspecteurs forestiers fédéraux, 1 professeur de l'Ecole forestière, 2 inspecteurs forestiers d'arrondissement, domiciliés en grosse majorité dans la région alpestre.

Ayant pris contact à Genève le 22 juin, les participants, après avoir reçu une orientation fort complète sur la région à parcourir, par M. le Dr *E. Hess*, directeur de course, se rendirent à Modane. C'est là que les attendait M. l'inspecteur *Messines*, chef du service des reboisements et travaux de défense de la Savoie. Et, durant les trois journées suivantes, M. *Messines* voulut bien être notre guide, cicerone aussi aimable que compétent.

Le mardi 23 juin fut consacré à la visite du torrent du *Charmaix*. Ce jour-là, M. *Rey*, l'actif chef de la conservation de Chambéry, nous fit l'honneur de prendre la tête de la colonne.

Le jour suivant, partis de St-Michel-de-Maurienne, au bord de l'Arc, on s'en fut voir les torrents de la *Grollaz* et du *Vigny*.

Le jeudi 25 juin avait été réservé pour l'étude du torrent de *St-Julien*, sur la rive droite de l'Arc.

Ce furent trois journées de belles grimpées, par un temps fort agréable — pendant lesquelles on transpira abondamment — à travers les travaux de défense les plus variés et des boisements pleins de promesses.

Il conviendrait de récapituler ici les enseignements, si nombreux et variés, que chacun des participants put puiser au milieu de ces travaux impressionnants par leur nombre et leur étendue formidable; de montrer les progrès réalisés dans ce domaine au cours des temps; de formuler un jugement sur l'opportunité des méthodes de boisement appliquées.

Ceci nous entraînerait trop loin et ferait, au reste, double emploi avec les rapports spéciaux rédigés par cinq des participants, et dont nous publierons plus tard un extrait. Faute de place aussi, nous devons y renoncer.

Après ces trois journées de marches dans les hautes régions dénudées, le désir était bien légitime de revoir une belle forêt. Aussi le programme avait-il, fort heureusement, prévu une excursion dans le vaste massif boisé de la *Grande Chartreuse*, près de Grenoble. On y consacra la quatrième journée d'excursions, celle du vendredi 26 juin. L'aimable conservateur de Grenoble, M. *Servais*, eut l'extrême obligeance de nous accompagner dans la fameuse futaie, où abondent les beautés naturelles les plus diverses, et de nous en faire les honneurs, secondé par MM. *Berthon*, inspecteur des forêts, et *Gilles*, garde général.

C'est là que ce beau et instructif voyage prit fin; dès le lendemain, ce fut la dislocation et le retour dans nos foyers.

On nous excusera de ne pas reproduire ici tous les discours qui furent prononcés, pendant ces inoubliables journées, en français, en allemand, en italien, en romanche et même en *Schwyzerdütsch*. Tous voulaient exprimer notre sincère admiration des travaux remarquables exécutés, dans cette partie de la France, par son administration forestière. Mais surtout ils étaient l'expression de la plus vive reconnaissance pour la souriante amabilité, l'hospitalité et — disons-le en un mot — la grâce toute française que les sylviculteurs suisses ont rencontrés chez leurs camarades français. Belles et bonnes journées, dont le souvenir restera inoubliable au cœur de ceux qui eurent le privilège d'en être. A tous les officiers forestiers français qui s'ingénierent à nous recevoir si bien, au nom des 15 participants, un chaleureux merci !

H. Badoux.
